

Edition
2012

EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE À LA CENTRALE DE FLAMANVILLE, ayez les bons réflexes

**DOCUMENT
IMPORTANT**

à lire attentivement
et à conserver



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE LA MANCHE



DÈS L'ALERTE, PREMIER RÉFLEXE
**se mettre
à l'abri**



**SI LA PRÉFECTURE
VOUS LE DEMANDE**

→ **Evacuez**



→ **Prenez
de l'iode**



EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE, **1** vous serez alertés et informés

1. PAR DES SIRÈNES FIXES

Début de l'alerte : 3 séquences d'1 mn et 41 s séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant.



2. PAR UN APPEL TÉLÉPHONIQUE

Un appel automatique sur le téléphone fixe de votre domicile, si vous habitez dans un rayon de 2 km de la centrale, vous donnera la conduite à tenir. Cet appel sera lancé automatiquement en même temps que les sirènes. Il vous précisera les premières consignes à appliquer.



3. PAR LES SERVICES DE SECOURS



4. PAR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION

- > Branchez votre radio sur France Bleu Cotentin (100.4 MHz).
- > Allumez votre téléviseur sur France 3 Basse-Normandie



>> FIN DE L'ALERTE, IL N'Y A PLUS DE DANGER :

- > la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 s,
- > les services de secours relaient cette information.

DÈS L'ALERTE,

2

mettez-vous à l'abri

> DANS UN BÂTIMENT CLOS (NE RESTEZ PAS DANS UN VÉHICULE)

- Fermez portes et fenêtres.
- Arrêtez les ventilations mécaniques et les chauffages à combustion dans l'habitation.

ET

> ÉCOUTEZ LA RADIO ET LA TÉLÉVISION

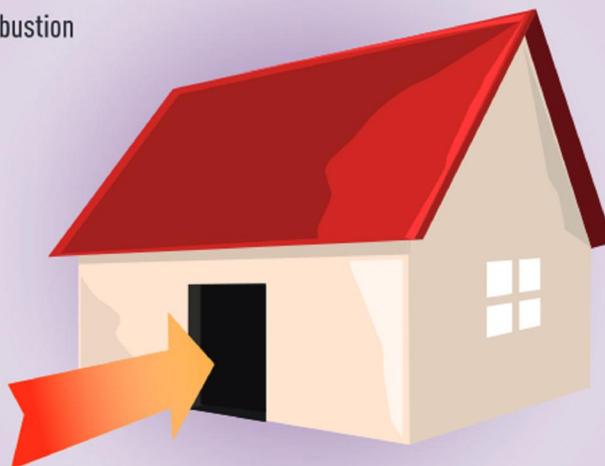
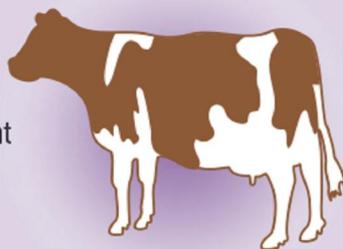
- Laissez libre le réseau téléphonique pour les urgences.

> LAISSEZ VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

- Ils seront à l'abri dans leur établissement scolaire et pris en charge par leurs enseignants.

> SI VOUS ÊTES AGRICULTEUR, VOUS DEVEZ AUSSI :

- Maintenir à l'abri les animaux dans des locaux fermés avec des aliments préconditionnés.
- Les laisser au pré s'ils sont éloignés de la ferme.



>> PENDANT CE TEMPS, VOUS POUVEZ :

- > boire l'eau du robinet
- > boire les boissons conditionnées en bouteille ou en brique, y compris le lait,
- > consommer les provisions entreposées à l'intérieur du domicile avant l'accident.

SI LA PRÉFECTURE VOUS DEMANDE

3

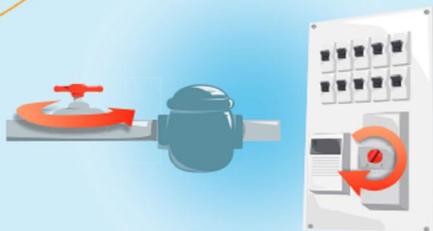
d'évacuer

> RASSEMBLEZ VOS AFFAIRES INDISPENSABLES DANS UN SAC BIEN FERMÉ

N'oubliez pas : médicaments, papiers (identité, carte sécurité sociale), argent liquide, chèques...



> COUPEZ LE GAZ, L'ÉLECTRICITÉ ET L'EAU EMMENEZ VOS ANIMAUX FAMILIERS



> FERMEZ LES VOLETS, LES FENÊTRES ET LES PORTES À CLEF

> DES AUTOCARS, QU'IL VOUS EST VIVEMENT RECOMMANDÉ D'UTILISER,

viendront vous prendre à proximité de votre domicile,
aux points de regroupement prévus
dans votre commune



**>> SI VOUS PRENEZ
VOTRE VÉHICULE,
SUIVEZ STRICTEMENT
LES ITINÉRAIRES INDIQUÉS.**

> Vous ne pourrez pas compter
sur les stations-service.

SI LA PRÉFECTURE VOUS DEMANDE

4

de prendre de l'iode

> LE COMPRIMÉ D'IODE ÉVITE À L'IODE RADIOACTIF DE SE FIXER SUR LA GLANDE THYROÏDE

Le comprimé est à dissoudre dans une boisson (eau, lait ou jus de fruit).

- Homme et femme, femme enceinte, enfant de plus de 12 ans = 2 comprimés



- Enfant de 3 à 12 ans = 1 comprimé



- Nourrisson jusqu'à 36 mois = 1/2 comprimé



- Animaux domestiques = 1/4 de comprimé



>> L'iode stable, destiné à saturer la glande thyroïde, empêche l'iode radioactif de s'y fixer en cas de rejet radioactif accidentel.

>> Les comprimés vous sont distribués gratuitement par les pharmacies installées dans le périmètre de 10 km autour de la Centrale de Flamanville.

Dès à présent, lisez attentivement la notice des comprimés pour d'éventuelles contre-indications (consultez votre médecin).
Conservez la boîte à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Les communes concernées par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) DE LA CENTRALE DE FLAMANVILLE



**>> POUR
CONNAÎTRE
LE POINT DE
RASSEMBLEMENT
DE VOTRE COMMUNE,
CONSULTEZ LE PPI
À DISPOSITION EN MAIRIE.**

Notes personnelles

Cette page est à votre disposition afin que vous puissiez compléter de tous les renseignements utiles relevant de votre situation particulière. Nous vous recommandons notamment d'y faire figurer les éléments suivants (que vous pouvez recueillir auprès de votre mairie).

Numéro de téléphone de votre mairie

Numéro(s) de téléphone local(e)s des enfants

Personnes isolées, dans votre entourage, à prévenir en cas d'alerte

Emplacement des comprimés d'iodo dans votre habitation

Lieu de mise à disposition des comprimés d'iodo prévu par votre commune, en cas de crise

Points de regroupement de votre commune, en cas d'évacuation

Lieux de première destination et d'hébergement, en cas d'évacuation

Vous

Enfants

Autres

**DOCUMENT
IMPORTANT**

à lire attentivement
et à conserver



COMMENT SE TENIR INFORMÉ ?

Le Plan Particulier d'Intervention est consultable dans votre mairie. Pour toute information complémentaire :

Préfecture
de la Manche (Saint-Lô)
Tél. 02 33 75 49 50
www.manche.pref.gouv.fr

Commission Locale
d'Information
Tél. 02 33 05 90 48
www.di-flamanville.fr

Autorité de Sûreté Nucléaire
Tél. 02 31 46 50 42
www.asn.gouv.fr

Centrale EDF de Flamanville
Tél. 02 33 78 77 77

N° Vert 0 805 40 0330

www.edf.fr
www.edf.com
<http://flamanville.edf.com>

